

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. MAGLICA - M. BEKHTAOUI - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opération « Ecoquartier de l'Arsenal » - Réhabilitation de la halle Bonnotte - Création d'un équipement culturel théâtral - Souscription d'assurances - Modification des tâches confiées au mandataire - Convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Avenant n° 1 - Demandes de subventions

Madame Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 septembre 2011, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) aux fins de confier à cette

dernière la réalisation des travaux de réhabilitation partielle de la halle Bonnotte, sise 75, avenue Jean Jaurès.

Afin de préserver au mieux les intérêts de la Ville en cas de sinistre, la SPLAAD a été sollicitée afin de contracter une police d'assurance « dommages-ouvrage » et une police d'assurance « tous risques chantiers ».

En outre, lors de l'approbation de l'avant-projet détaillé, ont été validées des évolutions au programme initial, à savoir notamment: la reprise totale de la couverture de la halle, le renforcement de la charpente de la salle de spectacles en vue d'intégrer un gril suspendu, ainsi que la mise en œuvre de solutions techniques visant à l'amélioration du confort thermique dans la halle.

Par ailleurs sont susceptibles d'être intégrés à l'opération, selon concordance ou non des calendriers des opérations « Ecoquartier de l' Arsenal » et « Réseau de chaleur », des travaux de raccordements et d'aménagements provisoires.

L'ensemble de ces travaux et prestations porterait le montant total de l'opération de 2 484 410 € H.T. à 2 662 307 € H.T., dont 2 082 507 € H.T. dévolus aux travaux.

Dans la mesure où l'enveloppe financière prévisionnelle et les tâches résultant des attributions confiées au mandataire évoluent, il convient de modifier, par avenant, le préambule et les articles 8, 13 et 14.1 de la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 31 octobre 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'opération « Ecoquartier de l' Arsenal », donner votre accord aux modifications à apporter à la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le 31 octobre 2011, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet d'avenant n°1 à cette convention, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ;

4 - approuver l'augmentation concomitante du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;

5 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de l'opération ;

6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ